

COMPTE RENDU du conseil du 14 avril 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers : L'an **DEUX MILLE DIX SEPT**

le :14 avril

le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PRIEST-TAURION
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
en exercice -23- à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard DUPIN, Maire

présents 19 Date de la convocation du Conseil Municipal : **7 avril 2017**

votants 22 **PRÉSENTS** : M. DUPIN, Maire ; Mme ROSSANDER, M. MARNEIX, Mme BARDET,
Mme BESSE, M. COUVIDOU, adjoints ;
Mme LACOUR, M. LAUSERIE, Mme PAGLIONE-BISMUTH, M. BONNET, M. CHAUPRADE,
M. CHAPUT, M. CHEVALIER, Mme SEGAUD, M. CERVEAU, Mme LAURENT,
Mme ROCHETEAU, Mme DELOS, M. BENARD

ABSENTS EXCUSÉS : M. CHARVILLAT, Mme FOUCAUD, Mme NARDOU, M. FOURNIER,

POUVOIRS : Monsieur CHARVILLAT donne pouvoir à Monsieur COUVIDOU, Madame FOUCAUD donne pouvoir à Madame LACOUR, Monsieur FOURNIER donne pouvoir à Mme BESSE

Madame ROCHETEAU a été élue secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les conditions d'exécution du budget 2016,
Le Maire ayant quitté la séance, la présidence est confiée à madame Claudette ROSSANDER qui invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2016 du budget principal, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RÉALISÉ		RÉALISÉ	RESTES A RÉALISER
DÉPENSES DE L'EXERCICE	1 820 902,21 €		1 346 033,50 €	265 024,92 €
RECETTES DE L'EXERCICE	2 277 895,90 €		1 078 664,62 €	28 517,32 €
EXCÉDENT OU DEFICIT 2015 REPORTÉ	+ 45 475,54 €		+ 507 493,18 €	
RÉSULTAT DE CLÔTURE	502 469,23 €		240 124,30 €	- 236 507,60 €

Hors de la présence de Monsieur Bernard DUPIN, Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte administratif 2016 du budget principal et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET PRINCIPAL - ANNEE 2016

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSÉ PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est régulier,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET PRINCIPAL - ANNEE 2016 -AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu ce jour le Compte Administratif du Budget Principal de l'Exercice 2016,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'Exercice 2016,
- considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	45 475,54 €	Excédent Antérieur reporté	507 493,18 €
Résultat de l'Exercice 2016	456 993,69 €	Solde d'exécution 2016	-267 368,88 €
Solde d'exécution cumulé	502 469,23 €	Solde d'exécution cumulé	240 124,30 €
		Restes à réaliser au 31-12-2016	
		Dépenses	265 024,92 €
		Recettes	28 517,32 €
		Solde	-236 507,60 €
TOTAL À AFFECTER	502 469,23 €	RÉSULTAT FINAL	3 616,70 €

- DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la Section de Fonctionnement comme suit :
Excédent laissé en section de fonctionnement 0,00 €
(Crédit du compte 002 sur BP 2017)

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €
(Crédit du compte 1068 sur BP 2017)	
Affectation complémentaire « en réserves »	502 469,23 €
(Crédit du compte 1068 sur BP 2017)	502 469,23 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Monsieur le Maire propose de fixer le taux des taxes :

TAXES	Taux votés en 2017
T.H.	11,32
T.F. bâti	12,27
T.F. non bâti	52,81

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les taux d'imposition 2017

VOTE DES SUBVENTIONS - ANNÉE 2017

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter les diverses subventions pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DÉCIDE à l'unanimité d'accorder, pour 2017, les subventions suivantes :**

<u>ASSOCIATIONS LOCALES</u>	2017
↵ ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ET DE PROMOTION DU PATRIMOINE "LES OLIERAS" 100 €
↵ CLUB DE FOOTBALL.....	... 2 500 €
↵ CLUB DE TENNIS..... 500 €
↵ CLUB DE JUDO..... 500 €
↵ CLUB DE TWIRLING BATON OCEANIC..... 420 €
↵ CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE..... 300 €
↵ CLUB RYTHMUSIC 420 €
↵ AMICALE BOULISTE 400 €
↵ CLUB DU TEMPS LIBRE 100 €
↵ SOCIETE DE CHASSE 460 €
↵ SOCIETE DE PECHE 460 €

↵ ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE 60 €
↵ AMICALE DES MOTOS ANCIENNES 200 €
↵ MOTO CLUB HOULIEROIS 260 €
↵ ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES 150 €
↵ BMX VAL DU TAURION..... 860 €

AUTRES

↵ ENSEMBLE ORCHESTRAL LE PALAIS SUR VIENNE 500 €
↵ COMICE AGRICOLE D'AMBAZAC 80 €
↵ MUTUELLE DU PERSONNEL COMMUNAL (M.N.T.) 80 €
↵ SECTION SPORTIVE SCOLAIRE PRIMAIRE2 200 €
↵ COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE 1 200 €
↵ JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE..... 200 €

ADHÉSION A DIVERS ORGANISMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL - ANNÉE 2017

La Commune adhère à divers organismes d'intérêt général qui implique le versement d'une cotisation.

Monsieur le Maire propose de renouveler ces adhésions.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **DÉCIDE de renouveler l'adhésion aux organismes suivants :**

- ↵ **ASSOCIATION COMMUNALE D'ACTION EN FAVEUR DES RETRAITÉS ET PERSONNES ÂGÉES (A.C.A.R.P.A.)**
- ↵ **A.D.I.L.**
- ↵ **A.T.E.C.**
- ↵ **ASSOCIATION DES MAIRES**
- ↵ **MISSION LOCALE RURALE**
- ↵ **SYNDICAT ÉNERGIE HAUTE-VIENNE**
- ↵ **FONDATION DU PATRIMOINE LIMOUSIN**

VOTE D'UNE SUBVENTION AU C.C.A.S. - ANNÉE 2017

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter, pour l'année 2017, la subvention au profit du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'accorder, pour 2017, une subvention d'un montant de 7 000 € au centre communal d'action sociale (C.C.A.S.)**

ADMISSION DE TITRE EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie Principale de LIMOGES-BANLIEUE nous demande de faire une admission de titre en non-valeur (irrecouvrable), concernant des factures (transport scolaire, garderie, théâtre, cantine) de Monsieur Vitor VAZ SANCHES d'un montant de 259,58 €.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **ADMET en non-valeur la somme de € due par Monsieur(Budget Principal).**

INDEMNITÉS DES ÉLUS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 relatif aux indices de la fonction publique a eu pour effet de porter l'indice brut terminal de la fonction publique de 1015 à 1022 au 1^{er} janvier 2017. Ce changement nécessite de prendre une nouvelle délibération fixant les indemnités des élus.

L'Association des maires de France ainsi que la DGFIP préconisent de prendre une nouvelle délibération en faisant référence à l'indice brut terminal de la fonction publique sans autre précision car une nouvelle modification de cet indice est prévue en 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 relatif aux indices de la fonction publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant les indemnités de fonction du maire et des adjoints en date du 29 mars 2014,

Vu la délibération en date du 25 avril 2014 fixant les indemnités de fonction aux conseillers délégués,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités allouées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **FIXE** le montant des indemnités des élus à compter du 01/01/2017 aux taux suivants :

Elus	Taux en % de l'indice brut terminal
Maire - Bernard DUPIN	31%
1 ^{er} adjointe - Claudette ROSSANDER	20%
2 ^{ème} adjoint - – Dominique CHARVILLAT	15%
3 ^{ème} adjoint – Lysiane BARDET	15%
4 ^{ème} adjoint – Jean-Marie MARNEIX	15%
5 ^{ème} adjoint – Fabienne BESSE	15%
6 ^{ème} adjoint – Francis COUVIDOU	15%
Conseiller délégué à la médiation et à l'éclairage public – Michel BONNET	3%
Conseillers délégués – Bernadette FOUCAUD, Michel CHAPUT, Solange LACOUR, Guy CHAUPRADE, Marie-Hélène PAGLIONE-BISMUTH, Stéphanie NARDOU	2%

INDEMNITÉ DE CONSEIL DU RECEVEUR

Monsieur le Maire rappelle qu'une indemnité de conseil est allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de comptable public des communes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour l'année 2017, l'indemnité de Conseil au Receveur Municipal s'élève (au taux maximum) à 623,10 € (montant brut)

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité moins 2 abstentions

- **DÉCIDE de verser une indemnité de conseil au receveur municipal, Madame Elisabeth THOMAS au taux de 75 %, soit 467,33 € brut.**

VOYAGE SCOLAIRE : VOTE D'UNE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du projet de voyage scolaire 2017 des enseignants de l'école élémentaire à Guédelon et à Chambord pour les élèves des CM1 et CM2.

Afin d'aider les parents à financer les frais de ce voyage, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 50 € par élève.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **DÉCIDE de verser une subvention de 50 € par élève à la section sportive scolaire de l'école élémentaire Jean Gagnant.**

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – ANNÉE 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les conditions d'exécution du budget 2016,

Le Maire ayant quitté la séance, la présidence est confiée à Madame Claudette ROSSANDER qui invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2016 du budget eau et assainissement, arrêté comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	
	RÉALISÉ	RÉALISÉ	RESTES à RÉALISER
DÉPENSES DE L'EXERCICE	372 576,16 €	286 990,60 €	63 732 29 €
RECETTES DE L'EXERCICE	503 244,41 €	238 531,34 €	68 064,24 €
EXCÉDENT OU DEFICIT 2015 REPORTÉ		+ 152 429,03 €	
RÉSULTAT DE CLÔTURE	130 668,25 €	103 969,77 €	4 331,95 €

Hors de la présence de Monsieur Bernard DUPIN, Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte administratif 2016 du budget eau et assainissement et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2016
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSÉ PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DÉCLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2016 AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu ce jour le Compte Administratif du Service des Eaux et de l'Assainissement de l'exercice 2016,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,
- considérant les éléments suivants :
-

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	0,00 €	Excédent antérieur reporté	152 429,03 €
Résultat de l'Exercice 2016	130 668,25 €	Solde d'exécution 2016	-48 459,26 €
Solde d'exécution cumulé	130 668,25 €	Solde d'exécution cumulé	103 969,77 €
		Restes à réaliser au 31-12-2016	
		Dépenses	63 732,29 €
		Recettes	68 064,24 €
		Solde	4 331,95 €
TOTAL À AFFECTER	130 668,25 €	RÉSULTAT FINAL	108 301,72 €

- **DÉCIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de la Section de Fonctionnement comme suit :**

Excédent laissé en section de fonctionnement	44 800,00 €
(crédit du compte 002 sur BP 2017)	
Couverture du besoin de financement	0,00 €
(crédit du compte 1068 sur BP 2017)	
Affectation complémentaire « en réserves »	85 868,25 €
(crédit du compte 1068 sur BP 2017)	
	<hr/> 130 668,25 €

ADMISSION DE TITRE EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie Principale de LIMOGES-BANLIEUE nous demande de faire une admission de titre en non-valeur (irrecouvrable), concernant des factures d'eau de Madame Yvette DUPIERRE d'un montant de 850,52 €.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- **ADMET en non-valeur la somme de 850,52 € due par Madame Yvette DUPIERRE (Budget Eau et Assainissement).**

ADMISSION DE TITRE EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie Principale de LIMOGES-BANLIEUE nous demande de faire une admission de titre en non-valeur (irrecouvrable), concernant des factures d'eau de Madame Aimée RIVIERE d'un montant de 200,00 €.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **ADMET en non-valeur la somme de.....€ due par Madame (Budget Eau et Assainissement).**

MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LES FACTURES D'EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en place du prélèvement automatique pour les factures d'eau et d'assainissement. C'est un moyen de paiement supplémentaire simple, sûr et souple pour les usagers. Il permet de ne plus utiliser de numéraire ou des chèques et d'éviter les oublis de paiement.

Les redevables intéressés souscrivent un contrat individuel de prélèvement avec la commune. Ce service est gratuit et l'utilisateur peut à tout moment résilier le contrat.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **AUTORISE le prélèvement automatique pour le règlement des factures d'eau et d'assainissement**
- **PRECISE que le prélèvement est une faculté ouverte à l'utilisateur et ne peut lui être imposée**
- **AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à ce dossier**

DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la croix reliquaire de l'église de Saint-Priest-Taurion figure au patrimoine classé des objets mobiliers protégés de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

La protection de la croix a nécessité l'installation d'une télésurveillance dont les frais d'entretien sont subventionnés par la DRAC.

Le montant des dépenses est estimé à 1310,42 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

• **DÉCIDE de solliciter une subvention de la DRAC pour les frais d'entretien de la télésurveillance de l'église**

CRÉATION DE POSTE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il serait nécessaire de modifier la grille des effectifs :

Au service Cantine, un agent peut prétendre à un avancement de grade, il est proposé de :

- créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps incomplet (27/35^{ème})
- supprimer un poste d'adjoint technique à temps incomplet (27/35^{ème})

Au service crèche, un agent peut prétendre à un avancement de grade, il est proposé de :

- créer un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet
- supprimer un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet

Monsieur le Maire soumet le nouveau tableau des effectifs :

■ **Filière administrative :**

GRADE	Nb
Attaché	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur	2
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	2
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe à temps incomplet	1
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	5
Adjoint Administratif	1
Adjoint Administratif à temps incomplet	1

■ **Filière Technique :**

GRADE	Nb
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	1
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	1
Technicien	1
Agent de Maîtrise principal	1
Agent de Maîtrise	1
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	2
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe à temps incomplet	5
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	7
Adjoint Technique	13
Adjoint Technique à temps incomplet	7

■ **Filière sanitaire et sociale :**

GRADE	Nb
Educateur de Jeunes Enfants à temps incomplet	1
Educateur Principal de Jeunes Enfants à temps incomplet	1
Agent Spécialisé Principal 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles	2
Agent Spécialisé Principal 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles à temps incomplet	2
Agent Social à temps complet	1
Agent Social à temps incomplet	3
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

■ **DÉCIDE :**

- de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps incomplet (27/35^{ème})
- de supprimer un poste d'adjoint technique à temps incomplet (27/35^{ème})
- de créer un poste d'auxiliaire de puériculture principal 1^{ère} classe à temps complet
- de supprimer un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe à temps complet

- **ACCEPTE** le nouveau tableau des effectifs tel que ci-dessus.